

11 avril 2011

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,  
Président de la 65ème Session de l'Assemblée Générale,  
à l'occasion du débat thématique interactif sur l'état de droit et les  
défis globaux**

Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir de vous souhaiter la bienvenue à ce débat thématique. Je remercie particulièrement ceux et celles d'entre vous qui avez fait un long voyage pour être avec nous aujourd'hui.

Ce débat a lieu à un moment crucial, où l'actualité internationale est marquée par les aspirations dans de nombreux pays du monde arabe pour davantage de liberté et de justice. Ce sont des milliers d'hommes et de femmes qui font entendre leur voix pour le renforcement de l'état de droit.

En 2005, lors de l'adoption du document final du Sommet mondial, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement pour les principes et les valeurs de la Charte des Nations Unies et pour un droit international et un ordre international basés sur l'état de droit. Ceci est d'importance. L'état de droit, en effet, est un principe de gouvernance qui est au cœur de la mission des Nations Unies. C'est un but en soi mais c'est aussi un moyen essentiel d'atteindre les objectifs fondamentaux de la Charte en matière de paix et de sécurité, de droits de l'homme et de développement durable.

Notre débat thématique d'aujourd'hui se veut une contribution à la préparation de la Réunion de haut niveau sur l'état de droit que tiendra l'Assemblée générale lors de sa 67ème session. Je tiens à souligner cependant qu'un débat thématique ne saurait préjuger de l'orientation et du contenu d'une Réunion de haut niveau. En outre, l'Assemblée générale, et en particulier sa Sixième commission, va continuer de mener ses travaux sur la notion de l'état de droit tout au long de sa prochaine session.

Aujourd'hui, dans un premier temps, nous allons nous concentrer sur l'importance de l'état de droit dans les situations de conflit et essayer de mieux comprendre comment celui-ci peut contribuer à la consolidation de la paix après un conflit. Il s'agit notamment de réfléchir sur les moyens de mieux rendre compte, de renforcer le fonctionnement du système judiciaire et de permettre la réconciliation sans retomber dans des situations conflictuelles.

La deuxième table ronde soulignera le rôle de l'état de droit pour le développement. C'est un thème particulièrement pertinent alors que nous sommes à cinq ans de l'échéance de 2015 pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement. La qualité et le respect des institutions, ainsi que l'équilibre entre celles-ci, l'état de droit et la protection des droits sont indispensables pour stimuler les investissements, accroître la mobilisation des ressources domestiques et réduire durablement la pauvreté. L'état de droit est à la base du bon fonctionnement de toute économie de marché. L'accès à la justice pour tous et le principe d'égalité dans l'application du droit sont essentiels pour permettre aux plus pauvres de participer à la vie publique et de faire respecter leurs droits.

Je suis confiant que la qualité et la diversité des intervenants que nous avons la chance d'avoir avec nous aujourd'hui vont stimuler une riche discussion. Je souhaite que nous apportions ainsi des éléments de réponses utiles sur toutes ces questions, notamment sur les moyens de renforcer la coordination, la cohérence et la prévisibilité du soutien fourni par la communauté internationale au renforcement de l'état de droit. A cet égard, nos deux orateurs principaux, ce matin, auront une expérience et des enseignements très importants à nous faire partager : son Excellence Madame Christiana Tah, Ministre de la Justice du Liberia, en particulier sur l'importance de mettre les perspectives nationales et l'appropriation nationale au cœur de l'effort de renforcement de l'état de droit et son Excellence Monsieur Michael Spindelegger, Ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, sur les progrès faits pour donner une plus grande priorité à ce thème dans l'agenda des Nations Unies.

A l'issue cette journée, je formulerai un certain nombre de conclusions, qui seront disponibles sur le site internet de la Présidence et serviront de document de référence.